

ARRÊTE

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AMIENS,

VU l'arrêté ministériel du 7 mars 2013 relatif au rôle et à la composition de la commission nationale, des commissions académiques et départementales et de la commission centrale d'action sociale ;

VU les résultats des élections professionnelles de 2022 pour la désignation des représentants des personnels au conseil académique d'action sociale ;

VU les propositions des organisations syndicales ;

VU les propositions des sections de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme de la MGEN ;

VU le règlement intérieur de la CAAS modifié ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Sont nommés membres de la commission plénière au sein de la commission académique d'action sociale :

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Le recteur ou son représentant ;

Le chef de la division des prestations sociales ou son représentant ;

Le chef de la division des affaires financières ou son représentant ;

REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS

1. Au titre de la FSU

Représentants titulaires [3 sièges]

- 1) Willy DESTREZ – IGE - Rectorat de l'académie d'Amiens - Amiens
- 2) Christophe BOUCHEZ – Professeur certifié - Collège Paul Eluard - Gauchy
- 3) Delphine BOURBIER– Professeure des Ecoles - Ecole J Moulin - Beauvais

Représentants suppléants [3 sièges]

- 1) Brigitte SANCHEZ – Professeure certifiée - Lycée Jean-Baptiste Delambre - Amiens
- 2) Laurence SERGEANT – Conseillère principale d'éducation – Lycée de Vinci – Soissons
- 3) Dorothee QUERTAINMONT – Assistante sociale – DSDEN de l'Aisne – Laon

2. Au titre de l'UNSA

Représentant titulaire [1 siège]

- 1) Julien VILLAIN – ATRF - Lycée Gay Lussac - Chauny

Représentante suppléante [1 siège]

- 1) Céline SENÉ – Professeure certifiée – Collège Guy Mareschal - Amiens

3. Au titre de la FNEC FP FO

Représentant titulaire [1 siège]

- 1) Arnaud CHOPIN – Professeur des écoles - Ecole du petit Saint-Jean - Amiens

Représentante suppléante [1 siège]

- 1) Sabah ABDELLATIF – Professeure certifiée – Lycée Edouard Gand - Amiens

4. Au titre du SNALC

Représentant titulaire [1 siège]

- 1) Philippe TREPAGNE – Professeur certifié - Lycée Boucher de Perthes - Abbeville

Représentant suppléant [1 siège]

- 1) Patrice LELOIR – Professeur agrégé - Lycée Pierre Mendès France - Péronne

5. Au titre du SGEN-CFDT

Représentant titulaire [1 siège]

- 1) Mohammed ROUANE – PLP – LP du Vimeu – Friville-Escarbotin

Représentante suppléante [1 siège]

- 1) Peggy FLANDRE – SAENES - Lycée Boucher de Perthes - Abbeville

REPRÉSENTANTS DE LA MUTUELLE GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Membres titulaires

- 1) Madame Murielle BAILLY
- 2) Madame Céline BOUBA
- 3) Monsieur Philippe FORTIN
- 4) Madame Carole JULHES
- 5) Madame Céline OURSEL
- 6) Madame Sylvie PARIS
- 7) Madame Elisabeth RICHARD

Membres suppléants

- 1) Monsieur Yann BOUVART
- 2) Madame Michèle CHEVALLIER
- 3) Madame Isabelle DROCOURT
- 4) Madame Sylvie HARDUIN
- 5) Monsieur Amar MOHAMMEDI
- 6) Madame Francine SERIER
- 7) Monsieur Philippe TRONET

ARTICLE 2 : L'arrêté rectoral en date du 9 janvier 2023, portant désignation des membres de la commission plénière académique d'action sociale est abrogé. Le présent arrêté prend effet à compter de la date de sa signature.

ARTICLE 3 : La secrétaire générale de l'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Amiens, le 19 décembre 2023

Pour le recteur et par délégation,
La secrétaire générale de l'académie,



Catherine BELLET-LEMOINE